

République Française  
Département du Rhône  
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du Mardi 03 juin 2025

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

L'an deux mille vingt-cinq le mardi 03 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 26 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc

Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le lundi 26 mai 2025.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, M Langlet Pascal, Mme Bertelle Emilie, M Aymard Nicolas

Membres excusés :

Pouvoirs : Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Mme Duroch Aline

Secrétaire de séance : Mme Anik Blanc

**D2025\_027 EPORA**

Vu la convention opérationnelle 69C124 validée par le conseil municipal et signée entre la commune, Epora et la COPAMO.

Vu la proposition de fixer la cession du foncier « Opération clos des générations » à l'opérateur Trignat pour un montant de 800 000€.

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Approuve la cession du foncier (parcelles A0093 et A0095) à l'opérateur Trignat pour un montant de 800 000 €HT,

Mandate le Maire ou son représentant pour poursuivre l'exécution de la délibération.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Vote
<b>Unanimité</b>

**Le Maire**  
**Luc Chavassieux**

